

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**27**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 21 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le vingt et un du mois de octobre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatorze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

24 OCT. 2022

Déposée en  
Préfecture le

24 OCT. 2022

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AIDE FINANCIÈRE À LA COMMUNE DE POISY POUR 20 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS - OPÉRATION "L'ÉLOGE DU PARMELAN"**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2018-640 du 20 décembre 2018 relative à la prolongation des dispositifs de financement du Grand Annecy pour le logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 27 novembre 2019 portant agrément pour la construction de 20 logements locatifs aidés au bénéfice de Haute-Savoie Habitat ;

Au lieu-dit La Caillère à Poisy, Haute-Savoie Habitat s'est porté acquéreur en vente en état futur d'achèvement de 20 logements locatifs aidés (6 PLAI, 9 PLUS et 5 PLS), composés de 10 T2, 8 T3 et 2 T4. Chacun bénéficiera d'un balcon, d'une cave et d'une place de stationnement en sous-sol.

Par délibérations du 15 décembre 2020 et du 20 septembre 2022, la Commune de Poisy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention globale de 80 000 €, dont 50 % correspondent à la part du Grand Annecy.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (27 novembre 2019), l'aide communautaire est conditionnée à la participation financière au moins égale de la Commune.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder à la Commune de Poisy une aide financière de 40 000 € (soit 2 000 € par logement).

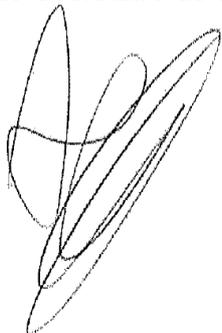
Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés à la Commune de Poisy, sur présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 20 000 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 20 000 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 27

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.